



Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
8 février 2012
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 16^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 19 octobre 2011, à 15 heures

Président : M. Yohana (Vice-Président) (Nigéria)

Sommaire

Point 21 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

- a) Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (*suite*)
- b) Science et technique au service du développement (*suite*)
- c) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

11-55499X (F)



Merci de recycler 

*En l'absence de M. Momen (Bangladesh),
M. Yohanna (Nigéria), Vice-Président, prend la
présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 15.

**Point 21 de l'ordre du jour : Mondialisation
et interdépendance (suite) (A/66/187)**

- a) Rôle des Nations Unies s'agissant
de promouvoir le développement
dans le contexte de la mondialisation
et de l'interdépendance (suite) (A/66/223)**
- b) Science et technique au service
du développement (suite) (A/66/208)**
- c) Coopération pour le développement
des pays à revenu intermédiaire (suite)
(A/66/220)**

1. **M. Bandarin** [Sous-Directeur général pour la culture de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)], répondant aux questions soulevées lors de la séance précédente, dit que si l'UNESCO propose d'organiser une conférence internationale sur la culture et le développement, c'est parce que la culture est devenue une composante importante des activités des institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies. La conférence faciliterait la formation de partenariats entre ceux-ci et les organisations des secteurs public et privé, et inciterait les organes concernés à étudier à la faveur d'analyses et de débats les moyens de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La culture ne doit pas être considérée comme une fin en soi mais comme un outil de développement tenant compte des valeurs culturelles. L'UNESCO s'emploie activement à trouver un partenaire qui accepte de prendre en charge la majeure partie des dépenses qu'entraînerait cette manifestation.

2. **M. Javdekar** (Inde) dit qu'en tant que modèle socioéconomique, la mondialisation a eu d'énormes avantages pour les peuples de la planète, mais que la libéralisation économique doit s'accompagner d'interventions ciblées de l'État pour que les groupes les plus faibles et marginalisés profitent eux aussi de ses retombées. La mondialisation, dont les bénéfices sont inégalement répartis, est une source d'instabilité et d'inégalités économiques. La crise économique et financière en cours est la manifestation de ce qu'elle

peut avoir de pire. Alors qu'il n'est pas à l'origine de cette situation, loin de là, le monde en développement en est la première victime. Ce constat montre qu'il faut une gouvernance mondiale démocratique, responsable et transparente.

3. Très fortement biaisée au détriment du monde en développement, l'architecture économique et financière mondiale doit être réformée d'urgence. L'Inde demande que l'on mette en œuvre sans attendre le train de réformes en deux temps conçu par la Banque mondiale pour mieux faire entendre la voix des pays en développement et élargir leur participation, ainsi que la décision du Conseil des Gouverneurs du Fonds monétaire international (FMI) de redistribuer 6 % des quotes-parts au profit des pays en développement. Pour ces derniers, il est indispensable de créer sans plus attendre un environnement international propice à l'élimination de la pauvreté. Il faut impérativement pour cela que des progrès soient enregistrés en ce qui concerne le cycle de négociations de Doha, les négociations relatives aux changements climatiques et la réforme globale des institutions de Bretton Woods.

4. S'agissant des échanges commerciaux, les pays en développement sont gravement pénalisés par les subventions énormes accordées par les pays en développement et, en dépit du droit commercial international, se heurtent aux obstacles bien réels que constituent les dispositifs rendant difficile l'accès aux marchés, et autres entraves. L'ONU doit se charger de rendre compatibles mondialisation et équité.

5. **M. Cancela** (Uruguay) prend note avec satisfaction du rapport de Secrétaire général (A/66/220) qui souligne l'importance de la coopération internationale pour les pays à revenu intermédiaire. L'Uruguay, qui fait partie de ce groupe, reste confronté à d'importantes difficultés concernant notamment la diversification de sa production et l'innovation technologique. Il doit impérativement continuer à recevoir du système des Nations Unies un appui à ses plans nationaux visant à éliminer la pauvreté. Il doit aussi renforcer ses institutions nationales dans les domaines de la planification, de l'évaluation et du pilotage de ses politiques.

6. Estimant que le système des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer dans les pays à revenu intermédiaire, l'Uruguay veut améliorer la coordination de son action. C'est pourquoi il fait partie de l'un des cinq pays pilotes qui participent à

l'initiative « Unis dans l'action ». Toutefois, il s'inquiète de l'utilisation du revenu par habitant comme critère de classement des pays aux fins de la coopération pour le développement, considérant que cet indicateur fait l'impasse sur le caractère multidimensionnel du développement. L'orateur demande qu'au lieu de s'en tenir à un modèle unique, on adopte une nouvelle approche de la coopération qui tienne compte des besoins de développement spécifiques de pays à revenu intermédiaire tels que le sien.

7. **M. Weisleder** (Costa Rica) dit qu'au moment où la communauté internationale se concentre sur les pays les plus pauvres, les pays à revenu intermédiaire assistent à une réduction spectaculaire de l'appui financier et technique qui leur est apporté, une évolution qui signifie pour beaucoup un recul en matière de développement. Il est donc indispensable de mettre en place un système de coopération internationale cohérent visant à aider les pays à revenu intermédiaire tout au long de leur processus de développement. Au travers d'analyses et de débats, il faut recenser les mécanismes d'appui les plus efficaces reposant sur le contrôle national, la coordination, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle. Il s'agit d'établir de véritables partenariats axés sur le transfert de connaissances et le renforcement des capacités, le montant de l'aide devant être fonction des besoins du bénéficiaire plutôt que d'indicateurs économiques tels que le revenu par habitant.

8. Il faut également favoriser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. L'expérience cumulée d'organismes de coopération tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) constitue un vaste répertoire d'options et de pratiques optimales. Les bénéficiaires de l'assistance doivent participer activement au processus afin que l'appui apporté soit adapté à leurs besoins spécifiques.

9. **M^{me} Ntyam-Ehya** (Gabon) précise que le Gabon possède déjà la fibre optique et s'est dotée de technologies avancées pour en faire des outils du développement. Le Gabon a créé un Ministère chargé de l'innovation technique, un Centre national de recherche pour la science et la technologie et une Agence d'étude et observatoire spatial dont le rôle est de procéder à la surveillance environnementale.

10. Dans le cadre d'un partenariat public-privé, des réseaux de téléphonie mobile ont été créés pour améliorer la prévention et le traitement des maladies. La politique de l'éducation axée sur les matières technologiques et scientifiques est sans distinction de sexe. Enfin, le Gabon est favorable à l'élargissement du cercle des partenaires qui contribuent à soutenir le renforcement des capacités dans les domaines de la science et de la technologie, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération multilatérale sous l'égide des Nations Unies.

11. **M. Fernández-Arias Minuesa** (Espagne) dit que le respect de la diversité culturelle est un axe prioritaire de tous les volets du plan-cadre de coopération dont s'est doté l'Espagne. Dans l'optique des droits, la culture est l'une des clefs du développement humain durable et de la réalisation des OMD.

12. Près de la moitié de la population mondiale vit dans des pays à revenu intermédiaire. Par le biais de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, ces pays peuvent devenir des vecteurs de la croissance grâce à des effets multiplicateurs sur les pays les moins avancés de leur région respective. Pour que ces effets soient aussi importants que possible, les pays développés doivent continuer de leur apporter une aide. Celle-ci ne doit pas nécessairement prendre la forme d'une aide publique au développement : il peut s'agir de transferts de technologie, d'assistance technique ou de concours financiers remboursables.

13. La coopération multilatérale doit reposer sur les priorités et les principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le Programme d'action d'Accra, et elle doit respecter les équilibres régionaux. La concentration de l'APD sur les pays les moins avancés ne doit pas faire des pays à revenu intermédiaire des "orphelins de l'aide", qui seraient de fait pénalisés de s'être rapprochés des OMD.

14. **M^{me} Luna** (Mexique) dit que la communauté internationale doit poursuivre l'action engagée pour mener à bien le programme de développement et s'acquitter de ses engagements, en favorisant la culture, l'éducation et le développement scientifique et technique. Le Mexique travaille en collaboration étroite avec des pays à revenu intermédiaire, avec pour objectif de mobiliser et de répartir l'APD dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Ainsi, il a récemment établi l'Agence

mexicaine pour la coopération internationale en faveur du développement dont la mission est de contribuer aux efforts nationaux de développement durable et de les encourager, cet aide pouvant prendre la forme de programmes de formation technique et de développement scientifique entrepris avec des pays du Sud. Le Gouvernement mexicain considère que ces initiatives viennent compléter les formes traditionnelles d'aide au développement et les activités menées par les institutions et programmes des Nations Unies s'occupant de développement.

15. Enfin, l'oratrice insiste sur la nécessité d'un renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et les pays à revenu intermédiaire.

16. **M. Fouda Ndi** (Cameroun) estime que la mention dans le rapport du Secrétaire général de la classification utilisée par la Banque mondiale est la preuve que les Nations Unies n'ont pas accordé aux pays à revenu intermédiaire l'attention qu'ils méritent. Plusieurs de ces pays continuent de faire face à des défis multiples et la fragilité du tissu économique et social de certains d'entre eux laisse craindre, si rien n'est fait, leur déclassement vers la catégorie des pays à faible revenu.

17. Il serait donc judicieux que les organismes des Nations Unies affectent aux pays à revenu intermédiaire une masse critique de ressources de programme et adoptent des stratégies adaptées aux besoins spécifiques de ces pays. Tout en reconnaissant que le développement de l'agriculture, le développement industriel et le renforcement des capacités commerciales doivent être au cœur de la coopération avec cette catégorie de pays, l'orateur dit qu'il est également important de faciliter l'établissement d'un environnement propice aux investissements étrangers et aux politiques favorables à la création d'emplois, notamment en faveur des personnes vulnérables et des jeunes.

18. Enfin, l'orateur déclare que son gouvernement accorde une très grande importance à la coopération Sud-Sud et au rôle crucial que les institutions, fonds et programmes peuvent jouer dans le sens de son renforcement.

19. **M. Milanovic** (Serbie) dit qu'il reste très difficile aux pays à revenu intermédiaire d'atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international et qu'ils doivent donc impérativement bénéficier d'un soutien international compatible avec

leurs priorités nationales, leurs politiques de développement et leurs besoins. Ils constituent un groupe très diversifié du fait que les méthodes de classement utilisées ne sont pas idéales. Ainsi, le revenu par habitant ne rend pas compte du caractère multidimensionnel du développement. De même, le critère servant à établir l'indice de développement humain est loin d'être parfait. Toute révision des méthodes de classement devra tenir compte de tous les facteurs pertinents.

20. Bien qu'elle ait libéralisé ses échanges de produits industriels et agricoles, la Serbie continue de connaître un fort taux de chômage. La croissance économique du pays dépend des investissements étrangers directs et de l'emprunt. La désindustrialisation constitue un grave problème. Dans le cadre du Pacte sur l'investissement pour l'Europe du Sud-Est, un nouvel outil conforme aux normes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a été créé pour évaluer les politiques régissant l'activité économique, l'objectif étant d'attirer les investissements. La décision récente de la Commission européenne de recommander que la Serbie obtienne le statut de pays candidat à l'Union aura un effet stabilisateur et la perspective qu'a la Serbie d'accéder prochainement au statut de membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) contribuera aussi à instaurer un climat plus favorable à l'activité économique.

21. **M. Kurer** (Libye) note que la mondialisation présente à la fois des avantages et des inconvénients et que les pays en développement ont de toute évidence pu tirer parti des premiers. La communauté internationale se doit d'œuvrer en faveur d'une forme de mondialisation juste et équitable ouverte à une véritable participation des pays en développement. Il faut prendre des dispositions pour assurer la stabilité économique au niveau international, permettre aux pays en développement de se doter d'institutions économiques fortes et appuyer les efforts de diversification des pays exportateurs de produits de base. Il faut également procéder à des réformes institutionnelles qui tiennent compte des priorités des pays en développement. Nombre de ces derniers se sont vus dans l'incapacité d'adopter des stratégies nationales cohérentes à cause de leurs obligations internationales.

22. Les technologies respectueuses de l'environnement ont un rôle essentiel à jouer pour ce

qui est de lutter contre la pauvreté et la maladie, garantir la sécurité alimentaire, améliorer l'éducation, protéger l'environnement et attirer les investissements. Il faut prendre des dispositions pour aider les pays en développement à accéder aux technologies, mettre en œuvre leurs stratégies nationales de développement, se former aux nouvelles technologies et améliorer le secteur des services.

23. Il est urgent de combler le fossé numérique pour que le monde en développement puisse relever les défis auxquels il doit faire face. Les droits de propriété intellectuelle ne doivent pas servir de prétexte à une augmentation des redevances exigées pour le transfert et l'exploitation des technologies. La Commission de la science et de la technique au service du développement doit être dotée des moyens d'assurer le suivi et la mise en œuvre de ses recommandations.

24. **M. Wolfe** (Jamaïque) dit que le groupe des pays à revenu intermédiaire comprend non seulement de grandes puissances économiques qui, en dépit de la crise financière, ont connu une croissance économique rapide, mais aussi des puissances économiques de moindre importance qui ont été ébranlées par toute une série de crises. Dans le cas des pays à revenu intermédiaire de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la persistance de grandes poches de pauvreté et d'une forte dépendance à l'égard de l'exportation de produits de base qui les caractérise est encore aggravée par le fait qu'étant de petits états insulaires en développement, ils vivent sous la menace d'un grand nombre de problèmes écologiques, y compris les catastrophes naturelles et les effets négatifs des changements climatiques.

25. Le problème le plus pressant que pose pour ces pays le classement dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire est la réduction sensible de la possibilité d'obtenir un financement à des conditions de faveur et un allègement de leur dette. Leur fort taux d'endettement par rapport au PIB a pour effet de limiter la gamme et la qualité des services publics que leurs gouvernements peuvent offrir et continuera d'entraver l'action menée pour atteindre les objectifs de développement. Bien souvent, ce sont les plus vulnérables qui sont aussi les plus touchés. Il est donc nécessaire de procéder à l'harmonisation à l'échelle du système des critères servant à classer les pays et à déterminer les ressources qui leur seront affectées, afin que les pays à revenu intermédiaire puissent plus facilement se financer à des conditions de faveur.

26. Enfin, l'orateur invite la communauté internationale à réexaminer son approche de la question du degré d'endettement tolérable des pays à revenu intermédiaire, en ajoutant que la multiplicité des facteurs de vulnérabilité des pays de la région des Caraïbes justifie que soient reconnus leurs besoins particuliers en tant que membre d'un groupe de petits pays à revenu intermédiaire vulnérables et fortement endettés.

27. **M. Lakhhal** (Tunisie) dit que la mondialisation a eu des répercussions différentes selon les pays. Certains États en ont profité tandis que d'autres ont vu progresser les inégalités. En Tunisie, par exemple, le chômage des jeunes atteint 31 %. La réduction des inégalités nécessite l'instauration d'un environnement international favorable à une croissance économique soutenue et à la création d'emplois, ainsi qu'une coordination accrue des politiques.

28. À cet égard, la délégation tunisienne appuie les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/66/223), en particulier celles qui préconisent de renforcer la coopération internationale relative aux migrations et de rechercher les moyens de faciliter les envois de fonds des travailleurs migrants et d'en réduire le coût.

29. Pour être équitable, la mondialisation doit respecter les traditions et l'identité culturelles des peuples. La Tunisie est favorable à l'organisation par l'UNESCO d'une conférence sur la culture et le développement ayant pour objet de mieux appréhender la contribution de la culture au développement durable. La communauté internationale doit soutenir activement les marchés locaux et internationaux de biens et services culturels. Il faut faire une place plus large à la culture dans les activités des organismes des Nations Unies relatives au développement et dans les plans-cadres de l'ONU, cela en consultation avec les autorités nationales.

30. La science et la technique ayant un rôle déterminant à jouer dans le développement, l'orateur invite toutes les parties concernées, y compris les pays développés et les pays émergents ainsi que le secteur privé, à faciliter l'accès des pays en développement aux technologies et aux savoir-faire, ainsi que le transfert et la diffusion des connaissances, afin de combler le fossé technologique et numérique. Les activités de coopération technique doivent favoriser l'élaboration de systèmes d'innovation nationaux dans

les pays en développement et leur émergence sur les marchés internationaux.

31. **M. Suárez Salvia** (Argentine) insiste sur la nécessité de remédier aux inégalités de revenu, tout en faisant observer qu'il est difficile d'évaluer à l'aide d'un seul indicateur la situation des pays à revenu intermédiaire, dont une grande partie de la population a des revenus ne correspondant pas à ce critère. Au lieu de s'appuyer sur le revenu par habitant ou une autre variable monétaire, la communauté internationale devrait trouver d'autres moyens de mesurer la pauvreté afin de tenir compte du caractère multidimensionnel du phénomène.

32. La délégation argentine appuie sans réserve la recommandation (A/66/220, par. 52) invitant le système des Nations Unies à élaborer un cadre d'action plus spécifique pour les pays à revenu intermédiaire, et considère que les stratégies de développement durable en faveur des pays les moins avancés devraient être mises en œuvre dans le cadre de la coopération Sud-Sud, de la coopération triangulaire ou de toute autre modalité compatible avec les politiques de développement et les besoins des pays concernés.

33. **M. Hamza** (République-Unie de Tanzanie), faisant sienne la déclaration faite par le Népal au nom du groupe des pays les moins avancés, dit qu'en Afrique, bien loin de produire les effets positifs annoncés, la mondialisation compromet la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international car elle a pour effet d'aider les pays développés à accéder plus facilement aux ressources des pays en développement. Malheureusement, ceux-ci ne participent pas efficacement à la définition des conditions d'exploitation de leurs ressources.

34. La communauté internationale devrait s'intéresser de près à la dimension sociale de la mondialisation; l'emploi, la santé et l'éducation devraient être considérés non pas comme des sous-produits mais comme les principaux objectifs du processus.

35. En Afrique, la dette extérieure reste à des niveaux insoutenables. Il faudrait autant que possible que les nouvelles formes de financement du développement ne contribuent pas à l'alourdir encore et que chaque centime dégagé sur le plan national serve à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

36. Qui plus est, le continent est à la merci des marchés mondiaux des produits de base, objets de l'activité et de la cupidité des entreprises multinationales. En théorie, une économie de marché ouverte est préférable à une économie fermée : encore faut-il qu'elle contribue à relever le niveau de vie de la population.

37. **Mgr Chullikatt** (Archevêque, Observateur du Saint-Siège) dit que la justice et la solidarité sont dus à ceux qui vivent dans les pays les moins avancés. La communauté internationale doit faire en sorte que toute transaction économique soit compatible avec la dignité des individus et les exigences de la justice. Il faut s'attacher en priorité à créer un emploi pour chacun. Comme le printemps arabe l'a démontré, la persistance d'inégalités à l'intérieur d'un pays détruit le tissu social. De même, l'existence d'importantes disparités économiques entre les régions compromet progressivement la stabilité mondiale.

38. Il faut étudier de près les conséquences qu'a pour l'humanité la tendance actuelle à privilégier les gains à court terme. Le fait de réduire la protection dont bénéficient les droits des travailleurs ou d'abandonner les mécanismes de répartition de la richesse pour accroître la compétitivité d'un pays à l'échelon international peut causer des dommages durables pour la société. Il faut donc rester vigilant quant au modèle de développement retenu et à son impact sur les êtres humains. Comme le pape Benoît XVI l'a récemment fait observer, ce n'est pas le manque de moyens matériels qui est la principale cause du sous-développement. Ce sont la fraternité et l'amitié entre les individus et les peuples qui font défaut. En leur absence, on ne peut s'attendre à un niveau de développement humain optimal dans la grande famille des nations.

39. **M^{me} Barth** [Organisation internationale du travail (OIT)] dit que si la mondialisation possède un énorme potentiel positif, on est loin du compte en ce qui concerne la création d'emplois et la croissance réelle. L'économie internationale ne peut plus laisser un marché financier axé sur le profit rejeter au second plan les besoins de développement de l'économie réelle.

40. Il faut donc renforcer les politiques qui consistent à soutenir les investissements productifs dans des entreprises viables en mettant l'homme au cœur du développement, et continuer de donner la priorité aux

politiques et programmes visant à protéger les plus vulnérables. Les politiques en faveur d'une mondialisation plus juste et plus efficace doivent reposer sur le dialogue social. Une large participation des intéressés et la prise en main par ceux-ci des cadres d'action adoptés sont deux conditions essentielles d'un développement équitable et durable. Forte de son expérience, l'OIT est prête à former des partenariats avec les États Membres, les institutions des Nations Unies et les organisations internationales et régionales pour favoriser l'avènement d'une nouvelle ère de croissance, de développement et de justice sociale.

41. **M. Assaf** [Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)] dit que la mondialisation est tout à la fois le principal défi et la principale chance du XXI^e siècle. Moteur d'une intégration récente des marchés mondiaux, elle peut aussi sans aucun doute contribuer fortement au développement. La réduction des obstacles aux échanges internationaux et le renforcement des capacités de participer aux échanges ont modifié le concept de développement industriel. Pour les petites puissances économiques, une intégration réussie aux marchés régionaux et mondiaux peut se traduire par une augmentation considérable de la demande de biens qu'elles produisent. Dans ce contexte, la production industrielle s'organise de plus en plus souvent dans le cadre de réseaux de production mondiaux.

42. Il n'en reste pas moins vrai qu'une mondialisation de plus en plus poussée pose d'immenses défis. Le rapport du Secrétaire général montre l'importance d'une diversification de la production et des exportations. Les pays en développement dont l'économie dépend d'un éventail restreint d'exportations sont beaucoup plus sensibles aux perturbations des échanges que les pays qui exportent des produits manufacturés. Les pays en développement doivent se diversifier pour pouvoir exporter davantage de ces produits.

43. Le caractère mondial des défis à relever exige une coopération internationale dans un certain nombre de domaines. Le système des Nations Unies est par excellence le lieu où les États Membres peuvent renforcer cette coopération. Cela étant, les pays en développement ont besoin d'être soutenus. Il est donc indispensable de mettre au point des régimes bien conçus d'aide pour le commerce. L'ONUDI continuera d'insister sur la nécessité de mettre ces problèmes de

développement au centre du débat sur la mondialisation.

44. **M. Dallo** [Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] rappelle que, pour la première fois dans l'histoire du système des Nations Unies, le Rapport sur le développement humain de 2004 a mis en lumière l'importance de la dimension culturelle du développement humain. Il est déclaré dans ce document que, plus encore que la démocratie et une croissance équitable, des politiques multiculturelles protégeant la diversité et la liberté sont la condition d'un développement global. La capacité qu'aura le monde de soutenir le progrès de l'humanité et de lui ouvrir une voie sûre en dépit des incertitudes croissantes dépendra de la réponse qui sera donnée aux trois principaux problèmes qui concernent directement la culture : la réduction des inégalités, la prévention des conflits et la protection de la planète. Le volet culture et développement du Fonds pour la réalisation des OMD présente à cet égard un grand intérêt stratégique. Le PNUD travaille avec d'autres organismes des Nations Unies à l'échelon national et a notamment contribué à l'élaboration d'un rapport national pour les populations autochtones de l'Équateur. Il soutient également diverses initiatives ayant d'importants éléments axés sur la culture et le développement.

45. **M^{me} Cheikh** (Banque mondiale) dit que la Banque mondiale apporte son soutien à la culture en tant qu'élément essentiel du modèle de développement. Elle a tenu compte des considérations culturelles et fixé des objectifs de développement dans la conception d'un nombre croissant de projets portant principalement sur le développement urbain, le développement économique local, le développement social et le développement durable du tourisme. Le volume total des investissements de la Banque dans des projets de développement ayant une dimension culturelle a considérablement augmenté au cours des 20 dernières années. La Banque vient de signer avec l'UNESCO un mémorandum d'accord visant à renforcer la coopération des deux organismes dans le domaine de la culture et du développement.

46. **M. Rahman** [Organisation mondiale du tourisme (OMT)], prenant note avec satisfaction du rapport de la Directrice générale de l'UNESCO, publié sous la cote A/66/187, dit que le tourisme durable est un excellent moyen de préserver et promouvoir la diversité culturelle et de contribuer à la création d'emplois tant

dans les pays en développement que dans les pays développés.

47. Dans tous les pays, quel que soit leur niveau de développement mais plus particulièrement dans les pays en développement, le tourisme est devenu l'un des secteurs économiques dont le dynamisme et la croissance sont les plus forts. Le tourisme culturel représente 40 % des recettes tirées du tourisme à l'échelon mondial. Le tourisme international devrait continuer de progresser, moins vite toutefois que pendant la décennie écoulée; le nombre d'arrivées de touristes en 2012 devrait atteindre le milliard. Il est donc urgent de donner un caractère durable au développement de ce secteur et d'y intégrer le volet culture et développement. Si l'Assemblée générale décide de tenir une conférence internationale sur ce thème de la culture et du développement, l'OMT apportera à cette manifestation un soutien sans réserve.

La séance est levée à 17 h 15.